



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0437**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Animation Santé - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 aux associations Lyonbiopôle et I-Care Lab

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 26 avril 2021****Décision n° CP-2021-0437**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Animation Santé - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 aux associations Lyonbiopôle et I-Care Lab**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La stratégie de développement économique de la Métropole de Lyon s'appuie, dans le domaine de l'innovation, sur 2 piliers majeurs :

- l'accompagnement à la structuration, au développement, à la visibilité de filières économiques stratégiques, d'une part,
- la réunion et l'activation, sur le territoire métropolitain et avec les territoires partenaires, de multiples leviers permettant à un véritable écosystème de l'innovation de se constituer et de se développer, d'autre part.

En déclinaison de cette stratégie, la collectivité a fait le choix de prioriser son action sur la filière des sciences de la vie. Ce secteur est en effet stratégique du fait de son fort impact sociétal et parce qu'il est mobilisé en réponse à des enjeux aussi bien individuels que collectifs, locaux que mondiaux. Profondément ancré dans l'histoire scientifique, médicale et entrepreneuriale du territoire métropolitain, il représente également une masse critique importante et un fort potentiel de résilience et de développement. Il fonctionne, enfin, sur la base de très fortes coopérations et fertilisations croisées entre les acteurs publics et privés du territoire.

Avec la création de la Métropole en 2015, et l'intégration des compétences sanitaires et médico-sociales, les actions de la collectivité se sont élargies en faveur d'une approche globale intégrant une vision plus large de la santé (bien vivre en bonne santé), telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), combinant ainsi les enjeux de la prévention jusqu'au soin.

Historiquement, la création du pôle de compétitivité en santé Lyonbiopôle, dès 2005, puis d'un certain nombre de réseaux thématiques académiques et cliniques, ont contribué à structurer cette filière et à en accroître le dynamisme et la visibilité. L'évolution, depuis 2018, du cluster I-Care vers un espace d'innovation ouverte appelé I-Care LAB, permet au territoire de bénéficier d'une approche complémentaire sur l'innovation en matière de santé, au service de l'amélioration des parcours de soins, plus proche des différents usagers et acteurs de la santé (patients, professionnels de santé, citoyens, etc.).

En cohérence avec cette vision globale, la présente décision concerne le soutien que la collectivité souhaite apporter au pôle de compétitivité Lyonbiopôle pour son programme d'animation en 2021 et à l'espace d'innovation ouverte I-Care LAB pour son programme d'actions au titre de l'année 2021.

## II - Propositions de financement pour l'année 2021

### 1° - Association Lyonbiopôle

Depuis sa création en 2005, l'association Lyonbiopôle accompagne les entreprises innovantes du secteur de la santé. Rassemblant 239 adhérents en 2020, dont une grande majorité de petites et moyennes entreprises (PME) (200), il s'attache à animer et fédérer les acteurs des biotechnologies, de l'industrie pharmaceutique, des technologies médicales et de la santé digitale.

Lyonbiopôle est l'un des 7 pôles de compétitivité santé français. Sa position est reconnue et la dynamique que l'association Lyonbiopôle a lancée se poursuit qu'il s'agisse de stimuler l'innovation, d'accompagner le développement des PME, de se développer à l'international ou de proposer des infrastructures dédiées de haut niveau.

L'association Lyonbiopôle se positionne comme l'animateur de la filière santé en Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et a déployé progressivement son expertise et ses offres d'accompagnement sur de nouvelles thématiques de santé.

#### a) - Objectifs

La Métropole souhaite accompagner l'association Lyonbiopôle dans son action et lui confirmer son engagement afin de :

- favoriser la production d'innovations porteuses de sens et génératrices d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des laboratoires de recherche, des entreprises et des compétences au sein de l'agglomération lyonnaise.

#### b) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020*

Par délibération du Conseil n° 2020-4174 du 29 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 232 000 € au profit de l'association Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'actions 2020.

Au terme de l'année 2020, les résultats de Lyonbiopôle s'illustrent comme suit :

- 108 projets de R&D collaboratifs accompagnés en 2020, dont 28 financés (33 encore en instruction),
- 70 événements scientifiques, économiques et sur l'international co-organisés avec, au total, plus de 6 000 participants mobilisés,
- plus de 300 rendez-vous individuels avec les PME adhérentes de Lyonbiopôle, mise en place d'un accompagnement spécifique des entreprises dans le contexte de crise sanitaire,
- implication dans de grandes initiatives partenariales et réseaux : lancement du Hub en santé publique vétérinaire (VPH), création du lab santé I-Care Lab, création de l'événement Covid Virtual Partnering, lancement de la filière nationale du diagnostic In Vitro, lancement de la coalition Santé, etc.,
- contribution aux initiatives nationales : Grand Défi Biomédicaments, Grand défi Intelligence artificielle et santé, Comité stratégique de filière bioproduction, Comité stratégique de filière bioproduction antibiorésistance.

#### c) - *Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel*

Le plan d'actions de l'association Lyonbiopôle pour 2019-2022 décline les éléments de la feuille de route validée pour sa phase IV et vise à compléter son approche de stimulation de l'innovation par une démarche d'accélération des innovations qui en émergent.

Le plan d'action de l'association Lyonbiopôle pour l'année 2021 a été établi autour de 2 principes phares :

- une volonté de poursuite et de renforcement de l'activité menée depuis plusieurs années par le pôle,
- une forte détermination à participer activement à la politique de relance de l'écosystème régional d'innovation médicale souhaitée par les pouvoirs publics à tous les niveaux.

Ce plan d'actions comprend 3 axes correspondant aux segments d'activités déployés par le pôle :

- le soutien, la mise en réseau et la professionnalisation des entreprises,
- le soutien à l'innovation et la poursuite de l'effort de coordination des compétences privées et publiques présentes sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'internationalisation de l'écosystème avec un effort toujours renforcé de son accès à l'Europe.

Le budget prévisionnel de l'association Lyonbiopôle pour l'année 2021, d'un montant total de 3 441 116 €, dont une assiette éligible de 2 025 241 €, est présenté ci-après :

| Dépenses                                      | Montant (en €)   | Recettes privées                       | Montant (en €)   | Subventions                 | Montant (en €)   |
|---|------------------|--|------------------|-----------------------------|------------------|
| direction générale                            | 974 035          | cotisations membres                    | 400 000          | État                        | 46 000           |
|   |                  | dotations fondateurs                   | 327 000          | Région AuRA- part Etat      | 459 000          |
| développement économique et international     | 1 002 528        | nouveaux partenaires                   | 90 000           | Région AuRA                 | 813 347          |
|   |                  | sponsoring ponctuel                    | 40 000           | Métropole                   | 235 000          |
| projets de R&D et stimulation de l'innovation | 528 448          | conventions de partenariats/annuaire   | 27 500           | autres financements         | 47 000           |
|   |                  | prestations de services                | 52 348           | Grenoble-Alpes Métropole    | 40 000           |
| offre d'infrastructures mutualisées           | 786 105          | projets européens                      | 54 175           | Clermont Auvergne Métropole | 7 500            |
|   |                  | sous locations & prestations associées | 794 746          | Saint-Etienne Métropole     | 7 500            |
| projets structurants                          | 150 000          | <b>Total 1</b>                         | <b>1 785 769</b> | <b>Total 2</b>              | <b>1 655 347</b> |
| <b>Total</b>                                  | <b>3 441 116</b> | <b>Total 1 + Total 2</b>               |                  |                             | <b>3 441 116</b> |

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 235 000 € pour accompagner l'association Lyonbiopôle en 2021 dans son programme d'actions et, en particulier, développer les actions d'animation sur le sujet de la santé publique vétérinaire en lien avec le Hub VPH.

## 2° - Association I-Care Lab

L'association I-Care Lab (nouvelle dénomination de l'association I-Care Cluster depuis octobre 2020) est chargée de faciliter, stimuler et soutenir les projets de solutions innovantes en santé, en particulier par la mise en œuvre de méthodes d'innovation ouverte et par l'expérimentation. La santé est considérée dans son acception la plus large et l'accompagnement cible autant les secteurs du sanitaire et de médico-social, que ceux de la prévention et des approches parcours de soins, de santé et de vie.

L'association I-Care Lab se positionne à l'interface entre entreprises, structures de santé (établissements et organisations de santé), usagers de santé (professionnels de santé, associations de patients, patients-partenaires) et organismes financeurs (Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), mutuelles, etc.), et déploie 3 typologies d'actions :

- faciliter l'émergence et la structuration de projets participatifs en santé, à partir de problématiques de terrain,
- faciliter et piloter des expérimentations in-situ pour consolider, valider et évaluer des solutions en santé,
- valoriser des solutions innovantes avec des impacts mesurables et positifs sur la santé.

La Métropole est sollicitée pour soutenir financièrement l'association I-Care Lab, dans le cadre de son programme d'actions annuel, et pour le soutien d'un projet européen Interreg *Accelere Health*.

**a) - Objectifs**

Le projet proposé par l'association I-Care Lab participe aux objectifs de plusieurs politiques de la Métropole :

- compléter l'offre de services à disposition des entreprises de la santé et du médico-social,
- structurer une approche coordonnée, à partir des besoins et jusqu'au développement et au déploiement de solutions concrètes, au service des patients et des usagers de la Métropole,
- disposer d'un outil pour améliorer et optimiser la coordination du parcours de santé et la qualité de vie de l'utilisateur, et répondre aux enjeux de santé et du médico-social.

**b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020**

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0019 du 14 septembre 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association I-Care Lab, pour l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition de Hacking Health Lyon.

En 2020, les actions de l'association I-Care Lab se sont majoritairement concentrées sur l'organisation de ce dispositif et la conduite de quelques projets structurants, dont un bilan est présenté ci-après.

Concernant l'émergence de projets innovants en santé :

Il s'agit de l'organisation d'ateliers et d'événements collaboratifs sur le territoire dont principalement le Hacking Health Lyon 2020 :

Hacking Health Lyon est une déclinaison du mouvement éponyme initié au Canada. Il propose un parcours d'innovation aux citoyens et professionnels motivés par l'innovation de santé, qui aboutit à un événement phare, le hackathon. Ce parcours d'innovation en santé vise à résoudre des défis de santé et médico-sociaux, avec des équipes pluridisciplinaires (professionnels de santé, développeurs, designers, usagers, etc.).

En raison du contexte sanitaire, le parcours Hacking Health Lyon a été repensé et ses temps forts se sont majoritairement tenus en format distanciel. L'événement Hackathon 2020, initialement prévu fin novembre 2020, a, quant à lui, été reporté du 14 au 16 janvier 2021, dans un format principalement distanciel.

Malgré ce contexte, cette 5<sup>ème</sup> édition présente un bilan positif, avec les éléments clés suivants :

- au cours de l'année 2020 :

- . 7 tables virtuelles thématiques,
- . 2 cafés de discussion,
- . 6 ateliers de co-construction,
- . 3 webinaires d'inspiration et de conseils méthodologiques,

- pendant le hackathon du 14 au 16 janvier 2021 :

- . 5 tables-rondes et conférences,
- . 14 équipes pour travailler 6 défis en 36h de co-création (227 personnes inscrites dans les équipes),
- . 99 observateurs des équipes (partenaires, financeurs, institutionnels, etc.),
- . 15 coachs pour conseiller les équipes,
- . 16 personnalités/experts participant aux tables-rondes et à la conférence introductive, dont la Vice-Présidente à l'économie de la Métropole,
- . 12 membres du jury, dont le Vice-Président à la santé de la Métropole,

soit un total de plus de 550 personnes impliquées dans cette 5<sup>ème</sup> édition de Hacking Health Lyon.

Concernant l'expérimentation *in situ* :

- participation aux démarches régionales de structuration d'une offre de living lab santé, lieux d'expérimentation en conditions réelles,

- appui à la gouvernance de projet et à la coordination des partenaires, notamment dans le cadre du projet "immunothérapie au domicile des patients" du Centre Léon Bérard.

Concernant la valorisation du territoire :

Il s'agit d'une proposition de manifestations originales pour interpeller l'écosystème sur les sujets d'actualité, avec l'organisation de conférences inspirantes (Hackathon, projet Eureka Confluence).

**c) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

Pour son programme d'actions 2021, l'association I-Care Lab s'engagera dans des actions et événements, sur le territoire de la Métropole, dans les 3 typologies présentées ci-dessus :

En ce qui concerne l'émergence de projets innovants en santé :

A partir du savoir-faire acquis pendant les 5 éditions précédentes et en particulier la version en distanciel de 2020, l'association I-Care Lab proposera en 2021 une version hybride (présentiel et distanciel) de Hacking Health Lyon.

En ce qui concerne l'expérimentation *in situ* :

L'association I-Care Lab poursuivra le déploiement de son offre de service, de mise en place et de conduite d'expérimentations, dans des environnements de santé ou médico-sociaux auprès d'acteurs du territoire, notamment avec les Hospices civils de Lyon (HCL) ou le Centre Léon Bérard. L'association accompagne, par ailleurs, la mise en place, en 2021, d'un lieu d'expérimentation en santé mentale avec la fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM).

L'association I-Care Lab propose de s'impliquer dans une expérimentation sur le champ médico-social et de la santé inclusive, avec la Métropole.

L'association I-Care Lab est, par ailleurs, impliquée dans un projet européen Interreg *Accelere Health*, avec les territoires de Besançon et Sion (Suisse) pour favoriser le déploiement d'innovations en santé *via* des dispositifs d'accélération de type hackathon en santé, dont le démarrage officiel est prévu pour 2021. L'objectif est de renforcer, consolider, stabiliser les projets portés par des équipes entrepreneuriales issues des trois territoires de référence (Lyon, Besançon, Sion) avec différents outils (diagnostic, immersion, évaluation, etc.).

En ce qui concerne la valorisation du territoire :

En complément de la valorisation et de la communication sur les atouts du territoire permises par l'événement Hacking Health Lyon, l'association I-Care Lab prévoit de mettre en lumière des initiatives innovantes du territoire métropolitain (organisation d'un tour régional des innovations en santé avec l'Agence régionale de santé (ARS)) et des organismes métropolitains dans le cadre d'animation type plateau TV sur le site de H7, en collaboration avec Lyonbiopôle.

Budget prévisionnel pour l'ensemble du programme d'animation de l'association I-Care Lab pour l'année 2021 :

|   | Dépenses         | Recettes / subventions |  |
|---|------------------|------------------------|--|
|   |                  | Financement privé      | Financement public   |
| administration et gouvernance de l'entité :<br>- conseil d'administration et gestion du <i>cluster</i><br>- mission institutionnelle  | 70 000 €         | 20 000 €               | Région AuRA : 50 000 €   |
| activités d'animation et d'information de la communauté et activités d'émergence de projets ou de concepts :<br>- Hackathon (Hacking Health Lyon)<br>- ARS tour région de l'e-santé<br>- animation membres du <i>cluster</i><br>- animation de l'écosystème e-santé | 100 000 €        | 30 000 €               | 70 000 € dont :<br>- Région AuRA : 30 000 €<br>- Métropole : 20 000 €<br>- ARS AuRA : 20 000 € |
| activité d'accompagnement et de soutien aux expérimentations en approche living lab :<br>- Hackathon (Hacking Health Lyon)<br>- appel à projets (AAP) région Handicap   | 75 092 €         | 50 000 €               | Région AuRA : 25 092 €   |
| activités de valorisation, communication, diffusion des innovations santé   | 47 730 €         | 47 730 €               | 0 €  |
| activités internationales :<br>Interreg Accelere Health   | 32 530 €         | 10 391,5 €             | Fonds européen : 14 638,50 €<br>Métropole : 7 500 €  |
| <b>Total</b>  | <b>325 352 €</b> | <b>158 121,5 €</b>     | <b>167 230,50 €</b><br><b>325 352 €</b>  |

Pour information, le budget prévisionnel concernant plus spécifiquement la partie française (l'association I-Care Lab et pôle des microtechniques de Besançon) pour le projet Interreg *Accelere Health* est le suivant au titre de l'année 2021 :

| Intitulé des dépenses  | Dépenses         | Financements |   |
|--|------------------|--------------|---|
|  |                  | Financements | Intitulé des financements   |
| frais de personnel   | 69 075 €         | 43 951,5 €   | autofinancement dont :<br>- 33 560 € pôle des microtechniques de Besançon (PMT)<br>- 10 391,50 € I-Care Lab |
| frais de bureau et frais administratifs                            | 10 361,25 €      | 50 278,5 €   | financements FEDER  |
| frais de déplacement et d'hébergement                              | 13 800 €         | 17 500 €     | financements publics :<br>- Grand Besançon : 10 000 €<br>- Métropole : 7 500 €                              |
| frais liés au recours à des compétences et à des services externes | 18 493,75 €      | 0 €          | financements privés   |
| dépenses d'équipement et d'infrastructures, travaux                | 0 €              | 0 €          | autres financements   |
| <b>Total</b>   | <b>111 730 €</b> |              | <b>111 730 €</b>  |

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 27 500 € au profit de l'association I Care Lab dans le cadre de son programme d'actions 2021 et son soutien au projet Interreg *Accelere Health* ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 235 000 € au profit de l'association Lyonbiopôle,

- d'un montant de 27 500 € au profit de l'association I-Care Lab, dont 20 000 € en soutien à son plan d'actions 2021 et 7 500 € en soutien au projet Interreg *Accelere Health*,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Lyonbiopôle et I-Care Lab, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 262 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O0863 pour un montant de 27 500 € et opération n° 0P02O2864 pour un montant de 235 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.**